

Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Renouvellement du passeport d'un majeur

Vous êtes **majeur** et vous voulez **renouveler** votre **passeport** (date de validité bientôt dépassée ou déjà dépassée, changement de nom d'usage, changement d'adresse, ...) ? Nous vous présentons les **étapes de la démarche**. Elles varient selon le lieu où vous faites la demande.

Passeport

Pour un majeur

Première demande

Renouvellement

Passeport perdu

Passeport volé

Passeport en urgence

Pour un mineur

Première demande

Renouvellement

Passeport perdu

Passeport volé

Passeport en urgence

Acheter le timbre fiscal sur internet

Le passeport coûte 86 € (en timbre fiscal).

Vous devez acheter le timbre fiscal en ligne :

- Achat en ligne du timbre fiscal – Passeport

Si vous fournissez la photo : 43 € (en timbre fiscal)

Si la photo est prise au guichet (uniquement en l'absence de photographe professionnel) : 44,50 € (en timbre fiscal)

Vous devez acheter le timbre fiscal en ligne :

- Achat en ligne du timbre fiscal – Passeport

Si vous fournissez la photo : 86 € (en timbre fiscal)

Si la photo est prise au guichet (uniquement en l'absence de photographe professionnel) : 89 € (en timbre fiscal)

Vous devez acheter le timbre fiscal en ligne :

- Achat en ligne du timbre fiscal – Passeport

Choisir le lieu où vous ferez la démarche et, en général, prendre rendez-vous

Le lieu de la demande ne dépend pas de votre domicile. Vous pouvez vous rendre dans **n'importe quelle mairie**, à condition qu'elle soit équipée d'une station d'enregistrement.

Où s'adresser ?

Mairie délivrant des passeports

Votre présence est indispensable pour procéder à la prise d'empreintes.

Attention

De nombreuses mairies exigent que le dépôt du dossier se fasse **uniquement sur rendez-vous**.

L'ANTS met à disposition un **moteur de recherche** vous permettant de **trouver un rendez-vous** dans une mairie équipée :

- Rechercher un rendez-vous pour une demande de passeport

Si vous n'utilisez pas le moteur de recherche permettant de trouver un rendez-vous, sachez que vous pouvez préparer la démarche en faisant une **pré-demande en ligne**, mais ce n'est pas une obligation. La pré-demande vous permet de gagner du temps lors du dépôt du dossier.

- Pré-demande de renouvellement de passeport

Préparer les documents à présenter

Il faut présenter les documents **originaux**.

Votre passeport

1 photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes

Timbre fiscal de 86 € (que vous devez acheter en ligne)

Justificatif du domicile

Si vous avez fait la pré-demande, numéro et/ou QR code obtenus (si vous n'avez pas fait de pré-demande, vous devrez remplir et signer le formulaire cartonné qui vous sera remis au guichet)

Votre passeport actuel vous est remis à la fin du rendez-vous.

Votre passeport

1 photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes

Timbre fiscal de 86 € (que vous devez acheter en ligne)

Justificatif du domicile

Si vous avez fait la pré-demande, numéro et/ou QR code obtenus (si vous n'avez pas fait de pré-demande, vous devrez remplir et signer le formulaire cartonné qui vous sera remis au guichet)

Votre passeport actuel vous est remis à la fin du rendez-vous.

Votre passeport

1 photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes

Timbre fiscal de 86 € (que vous devez acheter en ligne)

Justificatif du domicile

Si vous avez fait la pré-demande, numéro et/ou QR code obtenus (si vous n'avez pas fait de pré-demande, vous devrez remplir et signer le formulaire cartonné qui vous sera remis au guichet)

Carte d'identité (valide ou périmée depuis moins de 5 ans)

Si vous n'avez pas de carte d'identité ou si elle est plus ancienne, vérifiez si l'état civil de votre lieu de naissance est dématérialisé . Si ce n'est pas le cas, il faut fournir un acte de naissance de moins de 3 mois.

Justificatif de nationalité française si vous vous trouvez dans une situation particulière (naissance à l'étranger de parents nés à l'étranger par exemple)

Votre passeport et votre carte d'identité actuels vous sont remis à la fin du rendez-vous.

Votre passeport

1 photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes

Numéro de pré-demande ou formulaire cartonné remis sur place

Timbre fiscal de 43 € (que vous pouvez acheter en ligne)

Justificatif du domicile

Votre passeport actuel vous est remis à la fin du rendez-vous.

Votre passeport

1 photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes

Numéro de pré-demande ou formulaire cartonné remis sur place

Timbre fiscal de 43 € (que vous pouvez acheter en ligne)

Justificatif du domicile

Votre passeport actuel vous est remis à la fin du rendez-vous.

Votre passeport

1 photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes

Numéro de pré-demande ou formulaire cartonné remis sur place

Timbre fiscal de 43 € (que vous pouvez acheter en ligne)

Justificatif du domicile

Carte d'identité (valide ou périmée depuis moins de 5 ans)

Si vous n'avez pas de carte d'identité ou si elle est plus ancienne, vérifiez si l'état civil de votre lieu de naissance est dématérialisé . Si ce n'est pas le cas, il faut fournir un acte de naissance de moins de 3 mois.

Justificatif de nationalité française si vous vous trouvez dans une situation particulière (naissance à l'étranger de parents nés à l'étranger par exemple)

Votre passeport et votre carte d'identité actuels vous sont remis à la fin du rendez-vous.

Votre passeport

1 photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes

Numéro de pré-demande ou formulaire cartonné remis sur place

Timbre fiscal de 86 € ou de 89 € si la photo est prise directement au guichet (le timbre fiscal peut être acheté en ligne)

Justificatif du domicile

Votre passeport actuel vous est remis à la fin du rendez-vous.

Votre passeport

1 photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes

Numéro de pré-demande ou formulaire cartonné remis sur place

Timbre fiscal de 86 € ou de 89 € si la photo est prise directement au guichet (le timbre fiscal peut être acheté en ligne)

Justificatif du domicile

Votre passeport actuel vous est remis à la fin du rendez-vous.

Votre passeport

1 photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes

Numéro de pré-demande ou formulaire cartonné remis sur place

Timbre fiscal de 86 € ou de 89 € si la photo est prise directement au guichet (le timbre fiscal peut être acheté en ligne)

Justificatif du domicile

Carte d'identité (valide ou périmée depuis moins de 5 ans)

Si vous n'avez pas de carte d'identité ou si elle est plus ancienne, vérifiez si l'état civil de votre lieu de naissance est dématérialisé. Si ce n'est pas le cas, il faut fournir une acte de naissance de moins de 3 mois.

Justificatif de nationalité française si vous vous trouvez dans une situation particulière (naissance à l'étranger de parents nés à l'étranger par exemple)

Votre passeport et votre carte d'identité actuels vous sont remis à la fin du rendez-vous.

À savoir

Pour utiliser un nom d'usage qui ne figure pas encore sur un titre d'identité, d'autres documents doivent être fournis selon la nature de ce 2e nom : nom de l'époux(se) ou nom de l'autre parent.

Vous rendre au lieu que vous avez choisi pour faire la demande

Vous devez vous rendre au lieu que vous avez choisi avec les documents justificatifs.

Suivre l'avancement de la fabrication du passeport

Le passeport n'est pas fabriqué sur place. Il ne peut donc pas être délivré immédiatement.

Les délais de fabrication dépendent du lieu et de la période de la demande. Par exemple, à l'approche des vacances d'été, les délais peuvent être plus longs.

Si vous avez indiqué un numéro de téléphone portable lors de votre demande, vous recevrez un SMS quand le passeport sera disponible.

Vous pouvez aussi suivre l'état d'avancement de votre demande sur le site de l'ANTS :

- Suivez votre demande de passeport

Retirer le passeport quand il est disponible

Le passeport qui est délivré est un passeport **biométrique**.

Il doit être retiré dans les **3 mois**. Passé ce délai, le passeport est détruit.

Vous devez le retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier et le signer sur place.

L'ancien passeport doit être restitué. S'il comportait un visa, il peut être conservé pendant la durée de validité de ce visa.

Le passeport est valide **10 ans**.

Vous renseigner s'il faut prendre rendez-vous

Vous devez vous déplacer au **consulat ou à l'ambassade**.

Votre présence est indispensable pour procéder à la prise d'empreintes.

Où s'adresser ?

Ambassade ou consulat français à l'étranger

Attention

Le service peut exiger que le dépôt du dossier se fasse **uniquement sur rendez-vous**.

Préparer les documents à fournir et décider du mode de retrait du passeport

Documents à fournir

Il faut présenter les documents **originaux**.

Votre passeport

Photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes

Justificatif du domicile

À savoir

Pour utiliser un nom d'usage qui ne figure pas encore sur un titre d'identité, d'autres documents doivent être fournis selon la nature de ce 2e nom : nom de l'époux(se) ou nom de l'autre parent.

Votre passeport

Photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes

Justificatif du domicile

À savoir

Pour utiliser un nom d'usage qui ne figure pas encore sur un titre d'identité, d'autres documents doivent être fournis selon la nature de ce 2e nom : nom de l'époux(se) ou nom de l'autre parent.

Votre passeport

Photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes

Justificatif du domicile

Carte d'identité (valide ou périmée depuis moins de 5 ans)

Si vous n'avez pas de carte d'identité ou si elle est plus ancienne, vérifiez si l'état civil de votre lieu de naissance est dématérialisé. Si ce n'est pas le cas, il faut fournir un acte de naissance de moins de 3 mois.

Justificatif de nationalité française si vous vous trouvez dans une situation particulière (naissance à l'étranger de parents nés à l'étranger par exemple)

À savoir

Pour utiliser un nom d'usage qui ne figure pas encore sur un titre d'identité, d'autres documents doivent être fournis selon la nature de ce 2e nom : nom de l'époux(se) ou nom de l'autre parent.

Décider du mode de retrait du passeport

Dans la majorité des pays, vous pouvez demander à ce que le passeport vous soit envoyé par courrier. Mais il faut être inscrit au registre des Français de l'étranger du même pays, avoir une adresse mail et pouvoir transmettre des fichiers par internet.

Si vous demandez l'envoi par courrier, il faut fournir au moment du dépôt du dossier, en plus des pièces justificatives nécessaires, une enveloppe affranchie achetée auprès du prestataire habilité dans le pays. Il faut se renseigner auprès du consulat pour connaître le prestataire habilité, la taille de l'enveloppe à fournir et l'affranchissement nécessaire.

Si vous n'indiquez rien au moment du dépôt du dossier, vous devrez retirer le passeport au lieu du dépôt du dossier.

Si vous préférez le retirer auprès d'un consul honoraire habilité, il faut l'indiquer au guichet au moment du dépôt du dossier.

Si vous n'indiquez rien au moment du dépôt du dossier, il faudra retirer le passeport au lieu du dépôt du dossier.

Si vous préférez le retirer auprès d'un consul honoraire habilité, il faut l'indiquer au guichet au moment du dépôt du dossier.

Dans certains pays, vous pouvez demander à ce que le passeport vous soit envoyé par courrier. Mais il faut être inscrit au registre des Français de l'étranger du même pays, avoir une adresse mail et pouvoir transmettre des fichiers par internet.

Dans ce cas, au moment du dépôt du dossier, il faut fournir, en plus des pièces justificatives nécessaires, une enveloppe affranchie achetée auprès du prestataire habilité dans le pays. Il faut se renseigner auprès du consulat pour connaître le prestataire habilité, la taille de l'enveloppe à fournir et l'affranchissement nécessaire.

Préparer le paiement du passeport

Le passeport coûte 96 €.

Vous pouvez régler en espèces. Certains consulats acceptent aussi le paiement par carte bancaire, chèque ou virement. Consultez le site internet du consulat pour savoir comment payer.

À savoir

En Guinée Équatoriale (poste de Malabo), la photo est prise au guichet. Le passeport coûte 99 €.

Vous rendre au consulat ou à l'ambassade

Vous devez vous rendre au consulat ou à l'ambassade avec les documents nécessaires.

Suivre l'avancement de la fabrication du passeport

Le passeport n'est pas fabriqué sur place. Il ne peut donc pas être délivré immédiatement.

Les délais de fabrication dépendent du lieu et de la période de la demande.

Si vous avez indiqué un numéro de téléphone portable sur le formulaire de demande, vous recevez un SMS lorsque le passeport est disponible.

Vous pouvez suivre en ligne l'état d'avancement de votre demande :

- Suivez votre demande de passeport

Obtenir le passeport une fois qu'il est prêt

Au moment du dépôt du dossier, si vous avez demandé à recevoir le passeport par courrier, vous recevez un mail de notification d'envoi dans lequel figure un code secret.

Dès que vous recevez votre passeport, il faut en accuser la réception en utilisant ce téléservice :

L'ancien passeport doit être renvoyé au consulat par courrier sécurisé du même type que celui utilisé pour l'envoi du nouveau passeport.

S'il comportait un visa, il peut être conservé pendant la durée de validité de ce visa.

Le passeport est valide **10 ans**.

- Accusez réception de votre passeport

Vous devez le retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier ou auprès d'un consul honoraire habilité et le signer sur place.

Il doit être retiré dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, le passeport est détruit.

L'ancien passeport doit être restitué. S'il comportait un visa, il peut être conservé pendant la durée de validité de ce visa.

Le passeport est valide **10 ans**.

Questions – Réponses

- Quels recours si mon dossier est refusé ?
- Voyage aux USA : quelles sont les formalités (passeport, Esta, visa...) ?
- Comment remplacer un passeport abîmé ?
- Peut-on avoir deux passeports ?

Toutes les questions réponses

Et aussi...

- Passeport d'un majeur : en cas de perte
- Passeport d'un majeur : en cas de vol

Pour en savoir plus

- Vérifier si l'état civil de votre ville de naissance est dématérialisé
Source : Agence nationale des titres sécurisés (ANTS)
- Consuls honoraires habilités à remettre les cartes d'identité et les passeports
Source : Legifrance

Où s'informer ?

- Si vous avez des difficultés à faire la démarche sur internet :
France Services / Maison de services au public
- Si vous avez des difficultés à faire la démarche sur internet :
Point d'accueil numérique
- Si vous vivez à l'étranger :
Ambassade ou consulat français à l'étranger

Services en ligne

- Rechercher un rendez-vous pour une demande de passeport
Outil de recherche
- Pré-demande de renouvellement de passeport
Téléservice
- Achat en ligne du timbre fiscal – Passeport
Téléservice
- Suivez votre demande de passeport
Téléservice

Et aussi...

- Passeport d'un majeur : en cas de perte
- Passeport d'un majeur : en cas de vol

**Textes de
référence**

- Décret n°2005-1726 du 30 décembre 2005 relatif au passeport : article 5-1 – Pièces à fournir pour un renouvellement
- Décret n°2005-1726 du 30 décembre 2005 relatif au passeport : article 6-1 – Empreintes et photo
- Code général des impôts : articles 953 à 955
Prix du passeport
- Code général des impôts : article 1043 A – Montant en Guyane
Prix en Guyane
- Décret n°81-778 du 13 août 1981 fixant le tarif des droits à percevoir dans les chancelleries diplomatiques et consulaires et, en France, par le ministère des relations extérieures
Prix à l'étranger
- Arrêté du 5 février 2009 relatif aux photos d'identité produites pour une demande de passeport
- Décret n°2005-1726 du 30 décembre 2005 relatif au passeport : article 10 – Retrait du passeport
- Décret n°2005-1726 du 30 décembre 2005 relatif au passeport : article 4 – Durée de validité
- Arrêté du 27 avril 2017 relatif aux conditions d'envoi d'un passeport à l'étranger
- Décret n°2005-1726 du 30 décembre 2005 relatif au passeport : article 11 – Restitution de l'ancien passeport

